

Réponse de la Municipalité à l'interpellation de MM. José Caiano et Marc Morel intitulée « Conséquences des déchets plastiques dans notre Commune »

- Le président passe la parole à M. José Caiano pour le développement de son interpellation.
- Le président demande à la Municipalité si elle souhaite répondre séance tenante.
- Mme Christelle Giraud-Nydegger : déclare que comme le Règlement du Conseil communal l'autorise, elle va donner une réponse oralement. Elle remercie MM. José Caiano et Marc Morel pour cette interpellation. Ce sujet a en effet échauffé les esprits cet été, ou en tout cas depuis l'ouverture de la déchèterie.

Alors oui, la déchèterie ne reprend plus les plastiques mous, mais ce n'est pas une surprise puisque cela avait été indiqué déjà dans le préavis n° 72 datant de juillet 2020. Par plastiques mous, on entend principalement les plastiques alimentaires. En revanche, d'autres plastiques sont toujours pris à la déchèterie comme le PET et le flaconnage, à savoir les récipients en plastique vides comme les bouteilles de lait, d'huile, de vinaigre, les produits de nettoyage, les bouteilles de lessive, les bouteilles d'adoucissant et les bouteilles de shampoing. Elle rappelle aussi que, en 2012, le Conseil communal avait validé le préavis municipal n° 29 relatif au nouveau Règlement communal sur la gestion des déchets et à l'introduction du principe de causalité pour la taxation des déchets. Ce Règlement se trouve sur le site Internet de la Commune. L'art. 6 al. 4 de ce Règlement impose aux magasins de grande distribution, aux centres commerciaux et aux entreprises analogues de mettre à disposition de leurs clients, à leurs frais, les installations nécessaires à la collecte et au tri des déchets issus des produits qu'ils proposent dans leur assortiment. Un courrier à ces commerces a été rédigé et envoyé il y a environ un mois pour leur rappeler leurs devoirs. Il est donc tout à fait possible, pour la population, de ramener ces déchets-là issus de leur assortiment aux magasins. La plupart de ces commerces ont déjà des murs à tri, mais ils se doivent également de mettre à disposition de leurs clients des poubelles pour ces déchets-là. Elle rappelle aussi que pour soulager les ménages, les jeunes de 18 à 25 ans qui sont en formation, les bénéficiaires des prestations complémentaires famille, de l'AVS et de l'AI, du revenu d'insertion ou des prestations complémentaires cantonales de la rente pont et les personnes souffrant d'incontinence ou d'un autre handicap spécifique sont exemptés de la taxe forfaitaire de déchets. Ils doivent néanmoins en faire la demande. Aussi, lors d'une naissance, si le représentant légal est domicilié à Gland, il pourra retirer gracieusement 80 sacs de 35 litres ou 160 sacs de 17 litres à l'inscription du nouveau-né auprès du Contrôle des habitants. Ces informations sont indiquées sur la brochure « Que faire de vos déchets ? ».

Dans l'interpellation, il est demandé à la Municipalité « d'étudier pour une déduction des taxes déchets par habitant ». La Municipalité ne va pas étudier cette déduction de taxe puisque déjà, comme elle l'a mentionné, il y a une déduction pour une série de personnes, mais également parce qu'il y a un Règlement communal, un cadre légal, qui impose aux commerces d'avoir ces poubelles et donc toute personne peut aller y déposer ses déchets.

Quant à la question sur le montant de récupération des déchets, elle reviendra vers le Conseil communal avec des informations plus précises. Elle indique quand-même ici – cela n'est pas demandé dans l'interpellation mais peut-être que cela peut intéresser les Conseiller·ère·s – qu'en 2021 la Ville a collecté 196 tonnes de plastiques mélangés, donc ces fameux plastiques mous. En imaginant une part de 20 tonnes de flaconnage et 70 tonnes de plastiques encombrants, il reste environ 100 tonnes de

plastiques composés d'emballages. Cela correspond à environ 8 kg par habitant par année. Dans un sac de 35 litres, on peut mettre entre 1,5 et 2 kg de plastique en fonction du taux de tassage, soit CHF 8.- par habitant par année ou CHF 32.- par ménage de 4 personnes par année.

Elle reste évidemment à disposition pour tout complément d'information.

- Le président demande à MM. José Caiano et Marc Morel s'ils sont satisfaits de la réponse apportée séance tenante.

- M. José Caiano : remercie Mme la Municipale Christelle Giraud-Nydegger d'avoir déjà donné la première lecture. S'il est possible d'avoir certains chiffres et certains montants, il est preneur. Mais en effet l'interpellation n'allait pas dans ce sens parce que, comme mentionné, notre politique c'est notre Ville, et ces déchets posent vraiment un réel problème. Le fait d'amener tout cela aujourd'hui dans les points de collecte au niveau des magasins, c'est compliqué, on doit déjà se déplacer, il y a la mobilité, il y a déjà tout, cela demande donc des trajets supplémentaires. Dans certaines villes, comme Nyon par exemple, la taxe déchets a été supprimée. Pourquoi ne pas le faire ici ? C'est aussi une question de point de vue au niveau de la Municipalité. Dans d'autres villes, la récupération de plastique (plastique mou, plastique d'emballage, emballage de barquettes, etc.) ne pose aucun problème L'interpellation demande simplement à la Municipalité d'étudier ce qui pourrait être fait pour que les personnes aujourd'hui ne soient pas pénalisées par cette application.

- Mme Christelle Giraud-Nydegger : rappelle quand-même qu'un contexte légal existe. La base légale de la gestion des déchets est la Loi fédérale sur la protection de l'environnement (LPE), la Loi cantonale sur la gestion des déchets (LGD) et le Règlement d'application sur la Loi sur la gestion des déchets (RLGD). Conformément à l'art 32 al. 1 de la LPE, pour financer l'élimination des déchets urbains, on peut donc compter sur la taxe au sac, autrement dit la taxe proportionnelle à la quantité, la taxe forfaitaire, autrement dit la taxe de base qui permet de financer les coûts liés aux infrastructures, et le principe de causalité, donc le principe de qui consomme doit payer. Aujourd'hui la Municipalité ne peut donc pas, selon la loi, reprendre les plastiques qui ne peuvent pas être valorisés. Cela va dans le sens d'une diminution des consommations et de la production des déchets.

Par rapport à ce qui est mis en place, elle répète que le Règlement communal prévoit cette obligation, pour les commerces de distribution, de mettre à disposition ces poubelles à la sortie du magasin, ce qui n'est pas prévu dans toutes les communes.

- La discussion est ouverte.

- M. Aurélien Joye : aimerait savoir si quelqu'un de la commune va vérifier dans les magasins si ces plastiques sont bien repris et y a-t-il une augmentation de plastique dans les poubelles publiques ?

- M. Gérald Cretegnny : répond qu'actuellement la Municipalité n'est pas encore en train de contrôler. Il est vrai que le contrôle devrait être effectué. Les Conseiller-ère-s savent ce qu'il en est au niveau de la sécurité publique et des possibilités de contrôle que la Commune a vécues jusqu'à aujourd'hui. Maintenant il y a du monde qui arrive et donc la Commune va certainement pouvoir réussir à mettre en vigueur ces contrôles, mais pour l'instant ce n'est pas fait.

- Mme Christelle Giraud-Nydegger : explique que, comme elle l'a indiqué, un courrier a été envoyé aux commerces en leur demandant de prendre contact avec la Municipalité, ce que certains commerces ont déjà fait. Pour le Service des infrastructures et de l'environnement, l'objectif est aussi de les accompagner dans la mise en place de ces poubelles. Ensuite, si cela ne se fait pas, des contrôles vont en effet être effectués.

À la question de savoir s'il y a plus de déchets plastiques sauvages, ce n'est pas une surprise non plus, mais la voirie a en effet constaté que les poubelles étaient un peu plus remplies, mais étonnement, depuis 3 ou 4 semaines, ce n'est plus trop le cas. La période d'adaptation est en train de se faire et c'est donc plutôt positif aujourd'hui.

- Mme Nathalie Lamarque : ne comprend pas vraiment bien la logique qu'il y a derrière cette marche arrière. Nous avons passé des années à éduquer d'une part la population à trier de plus en

plus, nous avons également appris à nos familles et à nos enfants à trier de plus en plus, et aujourd'hui on est en train de leur dire que son pot de yaourt doit retourner dans le sac blanc. Déjà là, elle a un petit problème de principe parce qu'elle trouve que c'est incohérent.

La deuxième chose qu'elle souhaite soulever ici ce soir, c'est qu'a priori, pour ce qu'elle en a entendu à la radio il y a quelques jours, la Confédération souhaite vraiment mettre en place un programme pour recycler ces plastiques mous. La Commune ne pourrait-elle pas trouver une solution intermédiaire puisque c'est un programme qui est annoncé pour 2023 ou 2024 ?

- M. Pierre-Alain Bringolf : abonde tout à fait dans le sens de Mme Nathalie Lamarque. D'un point de vue pédagogique, par rapport aux enfants entre autres, c'est un peu regrettable. Pour rester sur une note optimiste, il voudrait quand-même signaler que depuis le début de l'été il a acheté un compacteur pour la maison, de la taille d'une poubelle et qui remplace celle qui est à la cuisine. Avec ce système tout simplement manuel et qui coûte moins de CHF 50.-, lorsque le sac de 35 litres est plein, il y a une poignée qui permet d'écraser le contenu de la poubelle. Avec cela, il pense qu'il a à peu près doublé la durée de son sac de 35 litres. Donc sur la durée et d'un point de vue économique, il pense que cela est aussi intéressant pour des familles qui trouvent que cela pèse lourd dans leur budget.

- Mme Christelle Giraud-Nydegger : déclare, pour répondre à Mme Nathalie Lamarque, qu'elle est d'accord avec elle, mais depuis l'introduction de la taxe au sac, le principe de causalité existe, il est imposé par la loi, et aujourd'hui on peut dire que c'était un coup de pouce pour les ménages glandois de leur permettre de continuer à apporter ces fameux plastiques qui ne sont aujourd'hui pas valorisables, on ne peut pas les recycler. Elle a également lu dans la presse que Swiss Recycling travaille sur des manières de pouvoir récupérer et de recycler, c'est quelque chose que la Municipalité va suivre de très près. Si ces déchets-là peuvent un jour être valorisés, la Municipalité reviendra en arrière et les récupérera, c'est évident, parce que c'est aussi son rôle de récupérer ce qui peut être valorisé. Au niveau pédagogique, elle a envie de dire qu'il faut essayer d'expliquer aux enfants qu'il y a certains déchets que l'on ne peut pas valoriser, que l'on ne peut pas recycler, et c'est peut-être ceux-là qu'il ne faut plus utiliser. C'est le message que la Municipalité souhaite avancer. Elle répète aussi que Gland n'est pas la première commune à ne plus prendre ces déchets, certes certaines communes continuent de donner ce petit coup de pouce, mais à un moment donné le cadre légal existe et doit aussi être respecté.

- M. José Caiano : entend bien et remercie encore une fois la Municipalité. Le but de l'interpellation n'était pas qu'elle soit bien acceptée dans le sens qu'aujourd'hui on cherche toujours à améliorer, mais était vraiment pour aller de l'avant et de voir avec la Municipalité s'il n'y aurait pas d'autres moyens. Et c'est là que l'on retrouve avec regret que la Municipalité se bloque sur des lois – il y a certes des lois que l'on doit respecter – mais il y a aussi d'autres communes qui acceptent encore ces plastiques. Donc pourquoi suivre les communes qui refusent ces plastiques et non pas celles qui les acceptent ? Pour lui, c'était vraiment de donner un élan et de trouver d'autres alternatives et non pas de rester figé.

- M. Yves Froidevaux : explique qu'il était un fervent opposant à la taxe au sac et à cette fiscalité qui taxe les gens de manière linéaire sans prendre en compte finalement leurs revenus, c'est ce qui a été imposé par la Confédération, il croit qu'aujourd'hui il n'y a que Genève qui résiste encore. Mais il n'empêche que ce système est aujourd'hui en place, il croit que ce n'est pas une surprise que ces plastiques ne sont plus récupérés à la déchèterie, cela fait un moment que l'on en parle. Il rappelle quand-même que le but de la taxe au sac, même si le principe le dérange, c'est de faire diminuer la quantité de déchets. Il faut peut-être se poser la question de l'utilisation des plastiques. Hier, lors de la séance de la Commission du développement durable, il a été parlé de suremballage, de zéro déchet. Quand on parle de pédagogie, c'est aussi faire réfléchir les enfants à ces questions-là. Donc il pense qu'il faut aussi en tenir compte de notre côté et accepter aussi cela. Maintenant, la question posée est de savoir si des mesures d'accompagnement social pour certaines familles pourraient être mises en place, par exemple en augmentant le nombre de sacs gratuits pour certaines catégories de personnes. C'est peut-être une piste qui pourrait être explorée par la Municipalité pour amoindrir l'effet pour certaines personnes.

- M. Gilles Davoine : rappelle que la taxe déchets est un compte affecté, cela signifie donc qu'il faut couvrir les dépenses. Comme déjà expliqué au Conseil communal et indiqué dans le préavis, il y a plutôt là un problème. La Municipalité a gardé des prix similaires pour l'instant dans la mesure où elle espère qu'elle va pouvoir ensuite, avec l'augmentation de la population, remonter la pente, mais le coût de la déchèterie fait qu'il y a un risque que ce compte affecté soit déséquilibré en négatif et donc on devrait plutôt aller vers une augmentation éventuelle de cette taxe. La Municipalité n'a donc pas vraiment la possibilité de faire ce qu'on lui demande sur des comptes qui sont affectés.

Il souhaite juste revenir sur ces éléments qu'il comprend, où il est demandé à la Municipalité d'aller dans le sens de la population qui est gênée par le fait de devoir remplir des sacs taxés avec du plastique mou. La Municipalité est allée dans ce sens-là. Elle n'est pas rebutée comme le prétend M. José Caiano, au contraire elle a anticipé la chose. Contrairement à d'autres communes d'ailleurs et comme cela a été rappelé par Mme la Municipale Christelle Giraud-Nydegger, la Municipalité a mis un article dans le Règlement communal qui oblige les commerces à reprendre les plastiques mous. C'est cela la solution pour que les plastiques mous ne finissent pas dans les sacs taxés, mais bien qu'ils soient repris gratuitement. C'est cela que la Municipalité a mis en place. Après, il ne suit pas M. José Caiano quand il dit que c'est compliqué. Non, ces plastiques mous viennent de ces commerces-là, cela veut dire que les gens vont dans ces commerces-là, et pour lui c'est beaucoup plus facile d'aller dans ces commerces dans lesquels il va très régulièrement que d'aller à la déchèterie. Donc en réalité, le fait que tous ces commerces, qui ont en général un parking à eux, reprennent ces plastiques mous fait de nombreux points dans la ville qui sont beaucoup plus facilement accessibles que la déchèterie, qui est plus loin et dans laquelle on ne va normalement pas aussi souvent que dans un commerce.

Et puis c'est le principe du pollueur-payeur, mais du côté du commerce, c'est-à-dire que c'est lui qui, quelque part, oblige la population à prendre ces plastiques mous, notamment les emballages, donc c'est eux qui doivent les reprendre. La Municipalité a été dans cette solution-là. Et il trouve que c'est plutôt M. José Caiano qui bloque sur cette solution-là, qui ne serait pas la bonne. Il ne voit pas pourquoi elle ne serait pas bonne; tout le monde va dans ces commerces, c'est là qu'ils récupèrent ces fameux plastiques mous, donc c'est là que la population va les redonner. Lorsque l'on y va, on prend ses sacs à commissions et, au lieu que ceux-ci soient vides, on y met les plastiques mous pour les rendre au magasin avant d'aller faire ses courses. C'est cela que la Municipalité a mis en place et toutes les communes ne l'ont pas fait. Elle a déjà pensé à cette solution, il faut peut-être la communiquer et faire un suivi auprès des commerces. Au niveau de l'économie, il fait un suivi avec la Migros. Ce n'est effectivement pas facile parce qu'il s'agit de Migros Genève, qui a tous ses magasins sur Genève et 3 magasins sur le canton de Vaud, soit Les Portes-de-Nyon, La Combe et Gland, et qu'à Genève, comme l'a rappelé M. Yves Froidevaux, ils résistent toujours, ils ne connaissent pas cela, et Migros Genève se demande donc ce qu'est cette histoire de devoir reprendre les plastiques mous. Cela demande effectivement un dialogue, tout n'est pas encore parfait, mais la solution que la Municipalité a mise en place est là et permet à ce que la population puisse gratuitement aller redonner les plastiques mous de manière assez facile dans tous les commerces de la Ville.

- Mme Angelita Galvez : déclare que l'on a beaucoup parlé des plastiques que l'on ne peut pas ramener dans cette nouvelle déchèterie, mais il y a également d'autres objets, tels que les chaussures usées ou les vieux vêtements, qui n'ont plus leur place à la déchèterie et qu'on nous demande de mettre dans les sacs taxés. Des personnes reviennent avec des objets en disant que ces derniers sont refusés à la déchèterie. Serait-il possible d'établir une liste des choses qui ne sont plus admises à la déchèterie ?

Elle aimerait savoir si le Règlement communal est au-dessus de la loi puisque les commerçants prétendent qu'il n'y a aucune loi qui les oblige à mettre à disposition des conteneurs pour récupérer leurs déchets, leurs plastiques, leurs barquettes.

Pour finir, elle a juste une petite remarque : suivant les plastiques, il est très difficile de les mettre dans les sacs poubelle parce qu'ils les déchirent.

- Mme Christelle Giraud-Nydegger : croit que cela s'éloigne un peu de l'interpellation, mais elle va quand-même prendre le temps de répondre. Elle confirme que, à la déchèterie, il y a un mur à tri spécial pour les vêtements et les chaussures.
- Mme Angelita Galvez : déclare que c'est un employé de la déchèterie qui lui a fait part du fait que seuls les vêtements et les chaussures qui sont réutilisables peuvent être mis dans le mur à tri. Par contre, les chaussures et les chaussures qui sont normalement mis dans les déchets encombrants ne sont plus repris. Il faudrait peut-être se mettre d'accord et voir ce que l'on peut ou pas amener à la déchèterie.
- M. José Caiano : revient sur un point que Mme Angelita Galvez a relevé, à savoir que si les commerces refusent de mettre des sacs ou des poubelles de récupération, cela signifie concrètement que les déchets finissent dans les poubelles de la population, dans les poubelles publiques ou dans la rue.